

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 MARS 2023

Délibération n°2023-03-03

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mars, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 29
- Nombre de votants : 33
- Date de la convocation : 23 février 2023

**Objet : Administration générale - Ressources humaines : Animation économique : création d'un poste de contrat de projet**

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -  
LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -  
CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,  
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*) -  
CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY*) -  
LUPÉ : M. Farid CHERIET -  
MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE,  
Mme Marcelle CHARBONNIER -  
MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir Mme Christelle MARCHAL*) -  
PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS,  
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE*),  
M. Stéphane TARIN -  
ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -  
SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -  
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -  
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY,  
Mme Véronique MOUSSY -  
VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -  
VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

### DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY : M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*) -  
CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -  
MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir à M. Thomas PUTMAN*) -  
PÉLUSSIN : M. Jean-François CHANAL,  
Mme Martine JAROUSSE (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*)

### DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023\_03\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023

M. le Président rappelle que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Une nouvelle organisation a été envisagée pour la maison des services et plus particulièrement pour la compétence Économie.

Pour cela, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien la mission d'animation économique.

Ainsi, il est proposé la création d'un emploi non permanent d'animateur économique à temps complet à compter du 13 février 2023 relevant de la catégorie hiérarchique des rédacteurs (catégorie B).

Cet emploi est créé pour une durée de six ans maximum soit jusqu'au 12 mars 2029 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- appui au développement des entreprises du territoire,
- animation des ateliers en lien avec l'équipe de la MDS,
- animation d'un observatoire économique local.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 415, l'agent bénéficiera d'un IFSE de 350 € brut. La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Il est proposé d'approuver la création du poste de contrat de projet pour l'animation économique de la CCPR, de prévoir les crédits nécessaires au budget général et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- approuve la création du poste de contrat de projet pour l'animation économique de la CCPR, prévoit les crédits nécessaires au budget général,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Hervé BLANC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230302-2023\_03\_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Affichage : 10/03/2023